

# POINT DE VUE D'ACADÉMICIENS

## Forêts métropolitaines françaises : pour un engagement bien plus fort et de long terme pour réaliser la transition écologique et climatique

### Document de synthèse

**Aujourd'hui, les forêts françaises métropolitaines ne peuvent pas assurer leurs fonctions économiques, écologiques et sociales nécessaires à cette transition.**

Les forêts métropolitaines sont riches en biodiversité et accueillent de nombreux usagers, mais sont de plus en plus vulnérables aux risques, alors que la sylviculture y suscite un débat public qui méconnaît les enjeux du long terme. Seulement la moitié des forêts fait l'objet d'une gestion que l'on peut qualifier de professionnelle. Le renouvellement est insuffisant et les arbres âgés s'accumulent. La filière industrielle, qui peut encore innover, ne valorise qu'en partie la ressource disponible et ne couvre pas les besoins du pays en produits issus du bois. Des bois de qualité partent à l'étranger et nous reviennent sous forme de produits transformés. La fonction de puits de carbone, insuffisamment assurée par la substitution du bois à d'autres matériaux ou sources d'énergie, repose trop fortement sur les peuplements forestiers, de plus en plus exposés aux aléas du changement climatique. D'ailleurs, la mortalité des arbres en forêt est à la hausse.

Les intentions affichées par les pouvoirs publics, détaillées dans le Programme National Forêt Bois (PNFB) et la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), ne portent pas les fruits attendus, et ceci pour deux raisons. D'abord, la gouvernance publique des politiques sur les forêts et le bois souffre d'une grande dispersion entre quatre ministères et de nombreux établissements publics, ce qui nuit à la fois à sa cohérence et à son efficacité. Ensuite, les moyens financiers apportés, y compris ceux du récent plan de relance, ne sont pas à la hauteur nécessaire et ne sont pas soutenus dans la durée. Ce manque de cap et de moyens démobilise les acteurs de la filière et rend frileux les investisseurs.

**Nous estimons qu'il est nécessaire de réagir, et nous proposons de le faire dans le document d'analyse ci-joint, dont les cinq axes prioritaires sont les suivants :**

#### **Axe 1 : Réaffirmer le message-clé « rééquilibrer le bilan carbone au profit des effets de substitution »**

Mieux équilibrer la production biologique et la récolte de bois <sup>1</sup> permet de renouveler la forêt par des essences mieux adaptées, d'éviter une réduction brutale d'ici quelques décennies du puits de carbone liée à l'augmentation des risques, d'alimenter la substitution matériau et énergie avec du bois français, et de réduire notre déficit commercial, si nous sommes capables en même temps de mieux valoriser notre ressource feuillue. Nous proposons que cette stratégie constitue la ligne directrice de l'action publique et soit dotée de moyens appropriés, nettement plus élevés que ceux annoncés.

#### **Axe 2 : Lancer un vaste programme de sylviculture et d'adaptation au changement climatique couvrant la période 2022 - 2050.**

A partir de quelques scénarios climatiques probables, et de cartographies détaillées, nous recommandons d'identifier sur tout le territoire les peuplements déperissants ou menacés, qui devront être améliorés ou remplacés. L'objectif du PNFB pourra ainsi être révisé et précisé, ce qui permettra d'actualiser le niveau des récoltes de bois, d'évaluer et de mettre en place les soutiens nécessaires aux actions sylvicoles, et d'organiser la conservation de la biodiversité en lien avec ce vaste plan (cf. axe 4).

#### **Axe 3 : Davantage stimuler la demande de bois matériau dans l'économie, principalement dans la décarbonation du secteur du bâtiment neuf et de la rénovation**

Petit poucet dans le monde de la construction, le bois doit bénéficier de soutiens à l'innovation industrielle dans de nombreux domaines, y compris pour améliorer le recyclage de ses déchets de

---

<sup>1</sup> +12 Mm<sup>3</sup> entre 2016 et 2026. Après 2026 la SNBC prévoit le même rythme soit +1,2 Mm<sup>3</sup>/an jusqu'en 2026 puis + 0,8Mm<sup>3</sup>/an de 2027 à 2050.

construction, très important dans la notation de l'Analyse de Cycle de Vie Dynamique. La RE 2020<sup>2</sup> va dans le bon sens, mais il faut aller plus loin en faveur de la bioéconomie circulaire. La décarbonation du secteur du bâtiment passe notamment par la rénovation énergétique, gigantesque marché dont le bois est jusqu'ici écarté de toutes les initiatives publiques. Nous estimons que les pouvoirs publics doivent montrer une volonté ferme, en concertation avec la filière, sur les voies et moyens de développer les usages du bois, à l'image de la *charte bois 2.0* allemande, sans oublier l'export sur les marchés où les produits français sont bien valorisés.

#### **Axe 4 : Intégrer les politiques de la biodiversité et de la filière forêt bois**

La biodiversité des forêts, essentielle à leur vitalité et clé du bon fonctionnement de leurs écosystèmes, est moins menacée que celle d'autres milieux par les agressions humaines, mais de plus en plus vulnérable au changement climatique. Aussi en forêt, la politique de la biodiversité doit-elle intégrer des arbitrages complexes avec d'autres politiques (atténuation du changement climatique, prévention des risques). Il faut donc organiser la conservation de la biodiversité en liaison avec l'adaptation particulière des écosystèmes forestiers au changement climatique, avec la contribution du bois à l'essor de la bioéconomie et à la lutte contre l'effet de serre, avec l'importance des forêts comme lieux de loisirs ... Or la gouvernance actuelle ne permet pas de faire converger les réflexions des écologues, des forestiers et autres parties prenantes vers des enjeux communs et non antagonistes. Cette gouvernance doit être changée de manière à permettre l'élaboration et la mise en œuvre d'une vision intégrée. Une tutelle unique s'impose.

#### **Axe transversal : Réformer la gouvernance publique et privée de la forêt et des usages du bois**

Des réformes énergiques, nous semblent indispensables pour surmonter les défis structurels de la filière forêt-bois :

- dynamiser la gestion des propriétés privées par des soutiens accrus associés à des obligations comme le recours à des professionnels, le regroupement de la gestion, et l'obligation de réinvestir dans la forêt une partie des revenus de la gestion ;
- positionner les acteurs du bois matériau et du bois énergie (dans cet ordre) parmi les filières de la transition, soutenir les apports de capitaux aux investissements, et agir pour développer ces marchés sans conflits d'usages ;
- développer la recherche et le développement en appliquant le Plan Recherche innovation de 2016 qui énonce toutes les priorités de la filière forêt-bois et sur lequel aucun moyen n'a été déployé, et mieux coordonner cette politique avec les initiatives de nos partenaires européens et avec les soutiens mis en place par les Régions.

En ce qui concerne les pouvoirs publics, la mise en place d'une tutelle unifiée avec un mode de financement unique des actions collectives depuis la forêt jusqu'aux marchés finaux du bois et à la fin de vie des produits, dans un dialogue respectueux des parties prenantes, s'impose à notre avis pour répondre à tous ces enjeux.

### **Conclusion**

**Le défi est donc de taille, mais pas hors de portée. Nos concitoyens attendent, tout à la fois, des forêts accueillantes, riches en biodiversité, fournissant des matériaux nobles, naturels, sains pour l'habitat, et de l'énergie renouvelable, supports de bien-être et d'économie locale. Ces attentes peuvent être satisfaites par la gestion forestière durable. L'effort proposé est donc possible : la filière a déjà progressé pour unifier son organisation, les parlementaires ont fait la preuve de leur sensibilité aux questions forestières. C'est bien à l'Etat, en mobilisant les acteurs locaux et les citoyens, qu'il revient d'engager la France dans cette voie, désormais urgente et sans laquelle la transition écologique et climatique ne pourra tout simplement pas se faire.**

---

<sup>2</sup> Réglementation environnementale : cf [Réglementation environnementale RE2020 | Ministère de la Transition écologique \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.ecologie.gouv.fr/legislation-environnementale)

## POINT DE VUE D'ACADÉMICIENS

### **Forêts métropolitaines françaises : les vraies menaces exigent un engagement bien plus fort et de long terme pour réaliser la transition écologique et climatique**

**Document d'analyse - décembre 2021**

Notre société urbaine a besoin de penser et d'organiser ses relations avec les écosystèmes terrestres qui lui fournissent de nombreux services essentiels. Le rôle majeur des forêts pour les conditions de vie et la prospérité de notre pays doit être ressenti et reconnu dans la vie quotidienne de chacun. Pourtant, depuis une vingtaine d'années, dans notre société de plus en plus déconnectée de la ruralité et imprégnée d'images de la déforestation tropicale, le débat public se focalise sur le refus des travaux et coupes forestiers, comme autant d'attentats envers la Nature. Ce faisant, il assimile ces actes de gestion normaux sous notre ciel aux pillages des bois dans d'autres régions du monde, et mélange les enjeux liés à des espaces forestiers dont les situations sont différentes à tous égards. Dans le même temps, nos forêts de métropole sont exposées à des risques croissants qui ne font pas la une des médias.

Or le puits de carbone des forêts de métropole et les émissions évitées grâce aux usages du bois compensent près d'un quart de nos émissions de gaz à effet de serre (GES) annuelles : la réussite de la Stratégie nationale bas carbone à 2050 (SNBC)<sup>3</sup> ne pourra pas se passer d'un bon fonctionnement des écosystèmes forestiers et d'un fort développement des usages du bois. C'est pourquoi dans son rapport 2021, le Haut Conseil pour le Climat recommande « une stratégie de long terme pour préserver les forêts françaises, tout en relançant la filière bois sans nuire au puits de carbone ».

Malheureusement, le climat entretenu par les contestations permanentes décourage les propriétaires privés responsables des trois quarts de nos forêts, et favorise l'immobilisme, avec la conséquence que 47% de nos forêts métropolitaines sont peu ou pas gérées.

La gouvernance publique a bien cherché ces dernières années à s'organiser sur ce domaine très transversal, impliquant plusieurs ministères : le secteur a été reconnu comme « filière industrielle d'avenir », et doté d'un Comité Stratégique de Filière Bois, seul à regrouper les professions et les administrations concernées de l'amont à l'aval ; ont été organisés de vastes chantiers de concertation et publiés des programmes, des stratégies, et des objectifs très ambitieux, principalement dans deux documents de référence, le Programme national de la forêt et du bois 2016-2026 (PNFB)<sup>4</sup> et la Stratégie Nationale Bas Carbone à 2050 (SNBC). On ne peut cependant qu'être frappé par la faiblesse des moyens budgétaires consacrés dans le même temps à l'action sylvicole et au développement des usages du bois, pourtant au cœur de l'action affichée : aussi les objectifs fixés dans ces documents ne seront-ils très probablement pas atteints.

Pourquoi ? C'est qu'aucune véritable stratégie opérationnelle de long terme, comparable à la Charte bois 2.0 mise en œuvre en Allemagne<sup>5</sup>, n'a été mise en œuvre par la France, pour adapter nos forêts au climat qui change et décarboner l'économie en développant les usages du bois. Les assises de la forêt et du bois qui viennent de démarrer ne semblent pas avoir pris la mesure opérationnelle et budgétaire du problème posé, en affichant 500 M€ d'ici à 2030,

---

<sup>3</sup> Pilotée par le ministère chargé de l'environnement, du climat et de l'énergie : [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2020-03-25\\_MTES\\_SNBC2.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2020-03-25_MTES_SNBC2.pdf)

<sup>4</sup> Piloté par le ministère chargé de l'agriculture et des forêts : <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/86026?token=e28b7a92e9b15308d7ab5a71bca75df7e954c4475ed2f25c8cab8957a29db3ec>

<sup>5</sup> Lien de renvoi à la Charte pour le bois 2.0 : <https://www.charta-fuer-holz.de/>

soit 55 M€ /an, alors que nos voisins allemands prévoient d'y consacrer 1500 M€/an. Nous sommes donc aujourd'hui dans l'urgence.

Pour relever ce défi majeur, cette fin d'année 2021 nous paraît propice pour appeler à bâtir enfin cette stratégie, à la doter des moyens nécessaires dans toutes ses composantes (sylvicole, de l'énergie et du climat, du matériau, de la biodiversité, de la pollution et des risques), enfin à réformer en profondeur la gouvernance publique sur les forêts.

### **Vraies menaces et faux débats : les vrais enjeux de la survie de nos forêts**

La publication des indicateurs de gestion durable (IGD) 2020<sup>6</sup> permet de faire le point sur l'état des lieux : celui-ci est tel que l'exercice de la gestion des forêts métropolitaines ne pourra plus à nos yeux être qualifiée de « durable », tant les efforts des propriétaires publics et privés pour atteindre la durabilité sont limités par des moyens insuffisants et des injonctions contradictoires des politiques publiques.

D'abord, contrairement à l'opinion largement répandue des forêts menacées, notre forêt métropolitaine, façonnée depuis des siècles, est en continuelle expansion : depuis le creux historique du début du XIX<sup>e</sup> siècle, sa surface a été multipliée par 1,7<sup>7</sup>, par des boisements à grande échelle qui ont reconstitué les sols, puis majoritairement par enrichissement de terres agricoles et de prairies abandonnées. Malheureusement, ces accrus forestiers sont très peu gérés<sup>8</sup>.

Corrélativement à cette expansion, la croissance du volume de bois sur pied a été vertigineuse : depuis 1820, il a été multiplié par plus de 5,5 !<sup>9</sup> En effet, la récolte est restée très en retrait de la production biologique ; l'accumulation constatée des gros et très gros bois dans les forêts gérées indique une mise en valeur insuffisante de nos ressources en bois et le manque de renouvellement des peuplements, qui compromet leur avenir<sup>10</sup>, et les rend plus vulnérables aux risques croissants liés au climat et à la mondialisation (cf. infra).

Cette situation a des conséquences sur les leviers « carbone » de la forêt et du bois : jusqu'ici<sup>11</sup>, les écosystèmes forestiers et les activités forêt-bois ont contribué globalement chaque année à réduire nos émissions de CO<sub>2</sub> d'environ **118** millions de tonnes, soit près d'1/4 de celles-ci. Le puits forestier net séquestre **83** millions de tonnes. La substitution de bois à des énergies fossiles ou à des matériaux à la production plus émissive, comme le béton, permet d'éviter l'émission de l'ordre de **32** millions de tonnes et de stocker **2** millions de tonnes dans les produits ; c'est une contribution majeure et gratuite à la réduction de notre empreinte carbone. Mais ces leviers sont trop déséquilibrés pour garantir la durabilité du système, comme le souligne la SNBC : le puits forestier menacé à terme, doit être relayé par un usage plus important des produits bois dans l'économie.

Cette situation trouve aussi son origine dans l'inadéquation croissante entre la ressource en bois et les capacités industrielles de transformation : d'une part la ressource en résineux a été fortement réduite par les tempêtes et maladies depuis 20 ans, d'autre part l'extension forestière provient d'espèces feuillues mal valorisées (châtaignier, charme, chêne pubescent, robinier...). Enfin les gros bois résineux ne correspondent pas aux capacités techniques des scieries modernes. Or pour être durable, la sylviculture se doit de rechercher la valorisation des bois, donc la sélection ou l'introduction d'essences bien adaptées au climat futur et valorisables par des usages nobles.

Outre la faiblesse de la gestion des forêts, dont on ne parle pas, notre filière bois sort de

---

<sup>6</sup> <https://foret.ign.fr/IGD/>

<sup>7</sup> 10 M ha vers 1850, 14 M ha en 1980, 17 M ha aujourd'hui

<sup>8</sup> Ils sont entièrement situés en petite forêt privée, dont ni le foncier ni la gestion ne sont regroupés.

<sup>9</sup> 0,5 milliard de m<sup>3</sup> vers 1850, 1,7 milliard de m<sup>3</sup> vers 1980, 2,7 milliards de m<sup>3</sup> en 2015.

<sup>10</sup> Voir la synthèse des IGD 2020 enjeu E1 « stratégie de gestion des ressources en bois » (sous presse).

<sup>11</sup> <https://foret.ign.fr/IGD/>

décennies d'érosion continue de sa valeur ajoutée et de son niveau d'emploi<sup>12</sup>, faute d'une politique ferme et incitative à la recherche, au développement et à l'investissement de l'amont à l'aval. Certes le Fond chaleur de l'Agence de la transition écologique (Ademe) a agi pour développer le bois énergie, dernier stade de la hiérarchie des usages en économie circulaire, mais trop longtemps, rien n'a été fait pour harmoniser offre de bois et demande des marchés du matériau<sup>13</sup>. Notre déficit commercial, malgré l'implantation récente de quelques outils de deuxième transformation, reste important pour les meubles et les pâtes et papiers, mais aussi pour les produits technologiques de construction : importatrice nette de produits résineux transformés à haute valeur ajoutée sur les usages de construction bien valorisés, la France exporte ses grumes feuillues principalement en Chine, faute de compétitivité et d'intégration amont-aval de son industrie. Le bois certifié durable représente à peine 55% de la récolte commercialisée, soit 70.000 propriétaires sur plus de 3 millions, et 33% des surfaces.

Enfin, la vitalité de nos forêts, peu médiatisée, est en continuelle dégradation, accélérée depuis 20 ans : sous l'effet des événements météorologiques et des agents biotiques, la mortalité naturelle annuelle est passée d'environ 3 Mm<sup>3</sup> dans les années 1980 à plus de 11 Mm<sup>3</sup> dans les années 2020, la compétition accrue au sein de peuplements non récoltés et non éclaircis pouvant jouer un rôle aggravant<sup>14</sup>. Les risques incendies et sécheresses<sup>15</sup> corrélés au changement climatique sont appelés à s'amplifier, les ravageurs biotiques importés du monde entier (champignons, insectes) sont à l'origine d'atteintes aux écosystèmes qui s'étendront inexorablement d'ici 2050 et réduiront le puits de carbone ; les régénérations et la composition des écosystèmes sont de plus en plus compromises dans certaines régions par l'explosion des grands ongulés sauvages, qui n'est plus contenue par la chasse : en forêt domaniale, l'équilibre sylvo-cynégétique est rompu sur 34% des surfaces, et la forêt privée est très impactée dans le Grand est et le sud du Massif Central.

A contrario, bien que la biodiversité forestière soit souvent citée comme la préoccupation majeure, et le prétexte à stopper coupes et chantiers, les forêts métropolitaines présentent bien des indicateurs positifs par rapport à leurs homologues européennes et mondiales : les grands massifs continus ont tendance à s'étendre, les stocks d'oiseaux inféodés à la forêt sont stables alors que ceux des autres milieux régressent, la naturalité des peuplements est forte avec peu de plantations (13%) et peu d'essences non indigènes (7%), les forêts concentrent 35% des espaces Natura 2000 sur 31% du territoire. A contrario, la biodiversité forestière apparaît à terme bien plus menacée par les risques liés au changement climatique et l'abandon de gestion, que par les pratiques forestières pourtant contestées.

Les vrais enjeux apparaissent donc bien différents de ceux qui agitent de nombreux médias et ONG : la forêt et le bois apportent une contribution majeure à la lutte contre l'effet de serre, mais celle-ci ne pourra être amplifiée, ni même maintenue, sans mise en œuvre d'une stratégie de réduction des risques, de renouvellement sylvicole, et d'augmentation de la production de bois pour décarboner notre consommation de matériaux et d'énergie.

### **Stratégie forêt-bois pour la transition : il est urgent de passer aux actes**

Cette stratégie existe et a été intégrée à la SNBC. Malheureusement, les actes concrets ne suivent pas, faute de moyens et de gouvernance appropriée. Que faut-il faire ?

Priorité 1 : Réaffirmer le message - clé « rééquilibrer le bilan carbone au profit des effets de substitution » : ce bilan est déséquilibré par le poids important du puits forestier, fragile et vulnérable au changement climatique, qui écrase ceux de la substitution et du stockage dans

---

<sup>12</sup> 1,3% des ETP en 1999 et 0,7% en 2017 puis d'après la veille économique mutualisée de la filière, un rebond de 22500 ETP entre 2017 et 2019.

<sup>13</sup> Les sciages résineux et produits élaborés sont insuffisants pour la demande et la qualité des produits n'est pas régulière. Les modes constructifs sont dominés par les résineux, minoritaires en forêt française.

<sup>14</sup> Cf. IGD synthèse 2020 enjeu E2 « santé des forêts » (sous presse).

<sup>15</sup> Les sécheresses sont de plus en plus fréquentes et longues : 1962,1976,1989/90, 2003/2006, 2015/2020.

les produits, beaucoup plus durables dans le futur<sup>16</sup>. Pour y remédier, le PNFB et la SNBC prévoient de conjuguer adaptation des peuplements et atténuation : mieux rapprocher la récolte de la production biologique<sup>17</sup> permettra de renouveler la forêt par des essences mieux adaptées, d'éviter une réduction brutale d'ici quelques décennies du puits de carbone, d'alimenter la substitution matériau et énergie avec du bois français, et de réduire notre déficit commercial, si nous sommes capables en même temps de mieux valoriser notre ressource feuillue. Mais cette stratégie est au point mort faute d'action interministérielle et de moyens appropriés, malgré nombre de rapports publics<sup>18</sup>.

Priorité 2 : Lancer un vaste programme de sylviculture et d'adaptation au changement climatique d'ici 2050. Agir sur la forêt c'est prévoir d'y consacrer 1,5 G€ d'ici 2030 et non 500 M€.

Le volet forestier du plan de relance, focalisé sur les seuls peuplements sinistrés par le changement climatique et très inférieur à celui de nos voisins allemands, est à peine engagé en fin de quinquennat, et ne constitue qu'une amorce de l'effort qui serait à mener<sup>19</sup>. Doté à ce jour de 200 M€, sur 2 ans, il ne couvre que 0,14% des surfaces disponibles pour la production, soit 1ha sur 700. Le rythme annoncé d'ici 2030 (55 M€ /an) est encore plus faible, et la visibilité à 2030 insuffisante pour les forêts à cycle long. Ces montants, cet objectif et ce rythme ne correspondent pas au développement de la récolte prévu par le PNFB et sont très inférieurs à l'ordre de grandeur du rythme souhaitable, qui reste à établir solidement, pour adapter les forêts les plus vulnérables et développer l'économie du bois avant 2050. Il est aujourd'hui urgent, à partir de deux ou trois scénarios climatiques et de cartographies détaillées, de localiser les surfaces à améliorer et renouveler avant 2050, notamment les plus vulnérables, et d'y développer des soutiens adaptés aux itinéraires sylvicoles souhaités ; l'objectif de récolte devra ainsi être actualisé à 2050, de façon bien plus concrète que celui du PNFB, en lien avec la SNBC.

### Priorité 3 : Développer recherche, innovation et investissement et stimuler la demande de bois matériau dans l'économie, principalement dans la décarbonation du secteur du bâtiment neuf et de la rénovation

Pour décarboner l'économie et améliorer l'économie circulaire, la SNBC prévoit de tripler les usages de bois matériau entre 2015 et 2050. Certes la RE 2020<sup>20</sup> permet, après bien des combats acharnés, d'afficher en partie la bonne performance carbone du bois dans le bâtiment neuf, mais le bois est le petit poucet dans le monde de la construction, et doit, pour atteindre l'objectif, bénéficier de soutiens à la recherche, au développement et à l'innovation industrielle dans de nombreux domaines, notamment les usages matériau des feuillus.

Améliorer le recyclage des déchets de construction en bois est aussi très important dans la notation de l'Analyse de Cycle de Vie ; or, malgré un travail important, le comité stratégique de filière ne trouve pas assez de soutien financier pour y parvenir.

Enfin, la décarbonation du secteur du bâtiment passe principalement par la rénovation énergétique du parc existant, gigantesque marché dont le bois est jusqu'ici écarté de toutes les initiatives publiques (programme Action cœur de villes, Ma Prime Rénov' etc...).

Il manque donc une volonté ferme, et une concertation avec la filière sur un vaste programme

---

<sup>16</sup> Voir à cet égard la synthèse par enjeux des IGD 2020, partie E5 « lutte contre l'effet de serre » (sous presse).

<sup>17</sup> +12 Mm3 entre 2016 et 2026. Après 2026 la SNBC prévoit le même rythme soit +1,2 Mm3/an jusqu'en 2026 puis + 0,8Mm3/an de 2027 à 2050.

<sup>18</sup> Rapport public de la Déléguée interministérielle forêt bois en 2017, rapport de la Cour des comptes, rapport Cattelot en 2020 etc...

<sup>19</sup> PEYRON JL, CHUINE I et ALEXANDRE S : «Les mesures forestières du plan de relance à l'aune des Objectifs de Développement Durable et critères de gestion durable des forêts», 2021, Académie d'agriculture (sous presse).

<sup>20</sup> Réglementation environnementale du bâtiment neuf qui définit les performances attendues et les règles d'analyse de cycle de vie à appliquer, dont l'empreinte carbone et la fin de vie des matériaux.

de développement des usages matériau du bois, à l'image de la charte bois 2.0 allemande, sans oublier l'export sur les marchés où les produits français sont bien valorisés.

#### Priorité 4 : Développer une approche globale permettant à la France d'intégrer les politiques de la biodiversité et de la filière forêt bois

La biodiversité en forêt est singulière. D'une part, en France métropolitaine, elle apparaît beaucoup moins menacée que dans d'autres types d'écosystèmes ; d'autre part elle est intrinsèquement liée à la vitalité et à la diversité des arbres. De surcroît, l'état et l'évolution de la biodiversité forestière dans son ensemble restent mal connus<sup>21</sup>. Dans la pratique, la gestion des forêts peut nécessiter des arbitrages délicats impliquant la biodiversité : densité des grands herbivores et régénération des peuplements, réduction de la végétation pour diminuer le risque incendie, besoin de peuplements jeunes et assez denses pour le puits de carbone forestier, pour ne citer que quelques cas. Face au changement climatique, dans certains cas d'impasse climatique, la plantation d'espèces allochtones peut être très préférable à la régénération naturelle des espèces en place.

On ne peut donc se satisfaire en la matière d'une stratégie mise au point de manière générale et déclinant « mécaniquement » en forêt la proportion d'aires plus ou moins fortement protégées<sup>22</sup>, et l'utilisation durable des espèces et milieux. De plus, une bonne stratégie pour la biodiversité en forêt ne peut s'établir sans entrer dans le détail des différents biens et services écosystémiques retirés de la forêt, ni des nécessaires mesures de prévention des risques encourus par ce milieu à cycle long et particulièrement vulnérable. Il faut y organiser la conservation de la biodiversité en liaison avec l'adaptation particulière des forêts, donc de leurs écosystèmes, au changement climatique, avec la contribution du bois à l'essor de la bioéconomie et à la lutte contre l'effet de serre, avec l'importance des forêts comme paysage, lieu de détente et de ressourcement ... Or la gouvernance actuelle ne permet pas de faire converger les réflexions des écologues, des forestiers et autres parties prenantes vers des enjeux communs et non antagonistes. Elle doit être changée de manière à permettre l'élaboration et la mise en œuvre d'une vision intégrée. Une tutelle unique s'impose.

#### Priorité transversale : Réformer la gouvernance publique et privée de la forêt et des usages du bois

Le volet forestier du plan de relance, dont le chef de file est le seul Ministère chargé de l'agriculture, illustre l'incomplétude des politiques publiques sur la forêt et le manque de vision systémique sur la filière : la diversification des essences y est insuffisante pour stimuler la biodiversité des écosystèmes (compétence du ministère chargé du développement durable) ; en sont absentes la desserte des massifs, qui permet de protéger les sols du tassement et d'augmenter les zones accessibles, et les mesures encourageant la durabilité des usages du bois en construction (également supervisées par le ministère chargé du développement durable) ; la régulation des ongulés y est traitée par de coûteuses clôtures, que des modifications des plans de chasse auraient pu éviter (là encore l'action relève du développement durable).

L'organisation des assises de la forêt ne semble pas, malgré les prises de parole de 4 ministres, apporter de véritable avancée sur ce point. Or, les réformes à conduire sont énergiques, si l'on veut surmonter les défis structurels, mettre fin à l'affaiblissement des organismes forestiers publics<sup>23</sup> et réduire les coûts sur la chaîne de valeur pour redonner de

---

<sup>21</sup> Edition 2020 des Indicateurs de gestion durable des forêts (critère 4)

<sup>22</sup> La Stratégie de création d'aires protégées (SCAP) 2011-2020 s'est fixé le taux de 2% d'aires fortement protégées qui a été dépassé en forêt avec la création du Parc national de forêts en Champagne et Bourgogne. La Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) qui lui a succédé pour la période 2021-2030 vise, d'ici 2022 avec gestion effective en 2030, une proportion de 30% du territoire en espaces protégés dont un tiers sous protection forte (la définition de la protection forte a changé entre la SCAP et la SNAP).

<sup>23</sup> Le Département de la santé des forêts (DSF) et l'inventaire forestier doivent être fortement renforcés.

la compétitivité :

- à l'amont, une réforme des instruments économiques destinés à la forêt privée, dont la fiscalité<sup>24</sup>, est nécessaire pour stimuler les propriétaires : amplifier et pérenniser les soutiens, favoriser la gestion et la valorisation des forêts délaissées, mais exiger des bénéficiaires qu'ils consacrent une partie des recettes de bois à la sylviculture. Il est aussi nécessaire de les professionnaliser, en impliquant davantage dans le développement forestier les acteurs intégrés à l'économie (experts et coopératives). Enfin, il faut progresser malgré les rigidités du code forestier, au besoin par l'expérimentation avec les acteurs des territoires, dans la gestion regroupée et mutualisée des petites parcelles, sous l'impulsion d'acteurs d'aval qui recherchent des approvisionnements certifiés et durables.
- à l'aval, il faut réellement positionner les acteurs du bois matériau et du bois énergie (dans cet ordre) parmi les filières de la transition, soutenir les apports de capitaux aux investissements, et agir pour développer ces marchés sans les conflits d'usages qui se sont multipliés ces dernières années.
- développer la recherche et le développement est enfin la condition du succès: sur l'amont (choix des essences, migration assistée, itinéraires sylvicoles en forêts mélangées) et sur l'aval (mise au point de produits technologiques associant feuillus et résineux, développement d'équipes pluridisciplinaires sur la durabilité des usages), il est urgent de mettre en œuvre le Plan Recherche innovation proposé en 2016<sup>25</sup> qui énonce toutes les priorités et sur lequel aucun moyen n'a été déployé, et de mieux coordonner cette politique avec les initiatives de nos partenaires européens et avec les soutiens mis en place par les Régions.

Relever ce défaut de vision systémique nécessite donc de mettre fin aux approches en « tuyaux d'orgue » du découpage ministériel, inopérantes pour assurer une approche cohérente de ce domaine très transversal, où gestion durable, politique du climat, biodiversité, bioéconomie et usages durables et accrus du bois sont également imbriquées. De l'amont à l'aval, il est à présent urgent de rechercher la convergence de la gestion et des marchés du bois entre acteurs publics et privés, et de renforcer dans ce but les actions synergiques : pour y parvenir, sont également nécessaires l'unification du système de financement collectif de la filière, et parallèlement le regroupement de la gouvernance publique actuelle, en assurant une tutelle unique depuis la forêt jusqu'aux marchés finaux du bois et à la fin de vie des produits.

## Conclusion

**Le défi est donc de taille, mais pas hors de portée. Nos concitoyens attendent des forêts accueillantes, riches en biodiversité, fournissant des matériaux nobles, naturels et sains pour l'habitat et de l'énergie renouvelable, supports de bien-être et d'économie locale. Ces attentes peuvent être satisfaites par la gestion forestière durable. Malgré les controverses dont sont agités les médias, souvent sur de faux sujets, cet effort est possible : la filière a déjà progressé pour unifier son organisation, les parlementaires ont également fait la preuve de leur sensibilité aux questions forestières. C'est bien à l'Etat, en mobilisant aussi les acteurs locaux et en associant les citoyens, qu'il revient d'engager la France dans cette voie, désormais urgente et sans laquelle la transition écologique et climatique ne pourra tout simplement pas se faire.**

Décembre 2021

---

<sup>24</sup> Une telle réforme a été étudiée par l'Ademe en 2018 avec la création d'un Fonds de reconstitution inspiré de l'exemple norvégien, mais a été enterrée.

<sup>25</sup> [Recherche et Innovation 2025 pour la filière forêt-bois \(agriculture.gouv.fr\)](https://agriculture.gouv.fr/recherche-et-innovation-2025-pour-la-filiere-forêt-bois)



**Signé :**

Sylvie ALEXANDRE, Yves BIROT, Francis CAILLIEZ, Andrée CORVOL-DESSERT, Xavier DEGLISE, Charles DEREIX, Robert FLIES, Georges-Henri FLORENTIN, Michèle GAIFFE, Marc GIZARD, Jérôme GRASSIN, Joseph GRIL, Jean-Marc GUEHL, Daniel GUINARD, Jean-Yves HENRY, Hervé JACTEL, Antoine KREMER, Jean-Paul LANLY, Yves LESGOURGUES, Patrick OLIVIER, Jean-Luc PEYRON, Bernard ROMAN-AMAT, Jacques STURM, Gabriel TANDEAU de MARSAC, Gérard TENDRON, Bernard THIBAUT, Jacques VALEIX, Marc VINCENT, Michel VERNOIS.